

Politique qualité 2025

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est le service de l'État en Pays de la Loire chargé d'accélérer les transitions écologique et énergétique, pour une société plus sobre et mieux adaptée au changement climatique.

La DREAL exerce directement de nombreuses missions opérationnelles sur les territoires et, pour d'autres, assure le pilotage et l'animation du réseau des services de l'État du pôle ministériel en région, en lien avec ses établissements publics. La DREAL est à l'écoute et prend en compte les attentes des parties intéressées par ses politiques et ses décisions : collectivités territoriales, monde économique et société civile.

L'activité de la DREAL répond à de multiples enjeux, particulièrement mis en lumière en 2024 dans le cadre de la planification écologique, qui vise collectivement à réduire notre empreinte écologique et à nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable. Les 333 personnels de la DREAL agissent au quotidien afin que nos concitoyens puissent mieux se déplacer, mieux se loger, mieux préserver et valoriser nos écosystèmes, mieux produire et mieux consommer, tout en s'adaptant au changement climatique.

Pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par le gouvernement, dans un contexte qui en révèle toute la complexité, il est essentiel pour la DREAL d'être fortement tournée vers ses parties prenantes, et de multiplier les interactions et collaborations. Ceci permettra de maximiser l'impact collectif autour d'une ambition partagée, et de veiller à la prise en compte des politiques publiques du pôle ministériel aux différentes échelles territoriales en Pays de la Loire.

Dans ce contexte, les orientations stratégiques pluriannuelles de la DREAL pour 2024-2026 mettent particulièrement l'accent sur les trois dimensions suivantes :

- Consolider le sens des actions, pour une vision claire et partagée des missions et priorités.
- Renforcer la manière d'entraîner ses partenaires, pour avoir le maximum d'impact dans la mise en œuvre des politiques publiques du pôle ministériel.
- Travailler bien ensemble.

Pour 2025, les principales priorités de la DREAL s'inscrivent dans la continuité de 2024. Dans le cadre de ses missions d'animation, de coordination, d'instruction, d'expertise et de contrôle, la DREAL est ainsi amenée à porter une attention particulière aux sujets et enjeux suivants :

- Poursuivre la territorialisation de la planification écologique, en mobilisant le Fonds vert pour soutenir des projets aux objectifs ambitieux et en déployant le 3ème plan national d'adaptation au changement climatique et la stratégie nationale bas carbone.
- Piloter les politiques du logement, en particulier en matière de construction de logements sociaux et de renforcement de la performance énergétique des bâtiments (axe Mieux se loger de la planification écologique).
- Mettre en œuvre l'objectif « Zéro artificialisation nette » (axe Mieux protéger et préserver nos écosystèmes).
- Garantir la qualité de l'eau, un partage équilibré de ses usages et une gestion sobre et durable de la ressource (axe Mieux protéger et préserver nos écosystèmes).
- Développer les énergies renouvelables, accompagner la transition énergétique et sécuriser le fonctionnement des réseaux d'énergie (axe Mieux produire).
- Permettre à tous de se déplacer au quotidien avec des transports décarbonés (axe Mieux se déplacer).

- Protéger et restaurer la nature, les paysages, la qualité de l'air, les écosystèmes et les espèces (axe Mieux protéger et préserver nos écosystèmes).
- Mettre en œuvre la politique de prévention des risques, tant naturels que technologiques (axe Mieux produire).
- Soutenir les activités d'homologation des véhicules et contrôler les centres de contrôles techniques ainsi que les professions de transporteurs, tant en matière de sécurité, de concurrence loyale, et d'émissions de polluants (axe Mieux se déplacer).

Les 4 thématiques transverses prioritaires retenues en 2024 feront par ailleurs l'objet d'une actualisation.

Sur le plan managérial, cinq objectifs sont partagés par l'ensemble du CODIR et feront également l'objet d'une attention particulière :

- Avancer de manière opérationnelle sur l'allègement de la charge de travail.
- Participer à la démarche Influence et y embarquer le collectif managérial.
- Renforcer l'écoute de nos parties prenantes.
- Porter et accompagner la déclinaison des contraintes extérieures sur nos moyens (effectifs, budgets, locaux).
- Renforcer le fonctionnement transverse au sein de la DREAL.

Pour ce faire, le **système de management par la qualité** est l'**outil privilégié de pilotage de la DREAL**, au service de sa stratégie et de son fonctionnement quotidien. Il donne le cadre pour porter les objectifs de façon priorisée, pour prendre en compte les attentes des parties intéressées (sphère Etat, collectivités territoriales, monde économique et société civile) et pour évaluer l'efficacité de notre action. Il s'appuiera en 2025 sur les résultats d'une écoute externe approfondie auprès d'une cinquantaine de parties prenantes.

Je confirme mon implication personnelle, celle du comité de direction et de l'ensemble de l'encadrement dans la mise en œuvre des orientations de la DREAL et dans le déploiement de la démarche qualité au sein de chacun des services.

Je compte, tout autant, sur la participation active des personnels afin que cette démarche soit dynamique, porteuse de sens, avec la conviction que les efforts entrepris participent d'un service public plus efficient.

Révisée annuellement en revue de direction, cette politique qualité est communiquée à l'ensemble des agents et est mise à disposition des parties intéressées sur le site internet de la DREAL.

Nantes, le 01/04/2025

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,

signé

Anne BEAUVAL
anne.beauval
2025.04.01 08:15:20 +02'00'

Anne BEAUVAL